

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance extraordinaire du 26 juillet 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le lundi 26 juillet 2010 à 19h00, à la salle de conseil, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller
Est absent :	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 19h00.

Les membres du conseil présents et absents ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- RIAM – Entérinement de l'adoption du règlement d'emprunt 2010-001 de l'aéroport de Maniwaki - Haute-Gatineau
- 3- Réfection de la Montée du Lac des Trente-et-un Mille
- 4- Varia
- 5- Période questions
- 6- Levée de la séance extraordinaire

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, au membre du conseil qui n'est pas présent.

2. RIAM – Entérinement de l'adoption du règlement d'emprunt 2010-001 de l'aéroport de Maniwaki - Haute-Gatineau

Note au procès-verbal

Le directeur de la MRCVG, André Beauchemin, présente aux membres du conseil, les informations nécessaires à la compréhension de ce dossier.

M.B. 2010-07-26-185

Considérant que la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki - Haute-Gatineau (ci-après appelée « la RIAM ») a adoptée, le 20 janvier 2010, le règlement d'emprunt n° 2010-001 visant la réfection de la piste;

Considérant la résolution numéro 2010-R-AG291 du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau par laquelle

celui-ci requiert la participation de l'ensemble des municipalités membres de la RIAM aux fins de l'entérinement, par elles, de l'adoption du Règlement cité en titre;

Considérant que les membres du conseil de la municipalité de Bouchette reconnaissent l'importance du maintien de l'aéroport de Maniwaki - Haute-Gatineau à titre d'infrastructure majeure de développement et de protection du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que les membres du conseil estiment opportun de consentir à entériner l'adoption du règlement d'emprunt n° 2010-001 de la RIAM.

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu que la municipalité de Bouchette entérine l'adoption du Règlement d'emprunt no 2010-001 de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki - Haute-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

3. Réfection de la Montée du Lac des Trente-et-un Milles

A- Budget d'exécution des travaux de réfection de la Montée du Lac des Trente-et-un Milles

M.B. 2010-07-26-186

Considérant que des travaux majeurs de réfection de la Montée du Lac des Trente-et-un Milles sont nécessaires;

Considérant la résolution M.B. 2010-02-01-033 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2010 et mandatant le maire à présenter une demande de subvention à Madame Stéphanie Vallée, députée du comté de Gatineau pour des travaux de réfection et d'amélioration de cette route;

Considérant qu'un montant de 40000\$ nous a été confirmé par Madame Stéphanie Vallée comme soutien financier dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'affecter une somme de 100000\$ provenant du surplus accumulé pour l'exécution des travaux de réfection et d'amélioration de la Montée du Lac des Trente-et-un Milles, soit des travaux de drainage, de changement de ponceaux et de rechargement de 0-¾.

Adoptée à l'unanimité

B- Appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture de pierre concassée 0-¾

M.B. 2010-07-26-187

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture de pierre concassée 0-¾ pour la Montée du Lac des Trente-et-un Milles et ce, sur une distance de 2.3km. Les fournisseurs invités à soumissionner pour cet appel d'offres sont : Michel Lacroix Construction inc. et Carrière Tremblay.

Adoptée à l'unanimité

C- Travaux exécutés en régie interne

M.B. 2010-07-26-188

Considérant la résolution M.B. 2010-07-26-187 mandatant la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour la fourniture de pierre concassée 0-¾ pour la réfection de la Montée du Lac des Trente-et-un Milles;

Considérant que des fossés sont aussi nécessaires afin d'améliorer le drainage de ce chemin;

Considérant que l'appel d'offres pour la fourniture de 0-¾ n'inclus pas la livraison du matériel;

Considérant qu'il sera nécessaire d'effectuer le transport du matériel provenant de la carrière choisie par la municipalité à la Montée du Lac des Trente-et-un Milles;

Considérant que ces travaux de creusage de fossés et de transport du matériel peuvent être octroyés de gré à gré, considérant que leurs coûts seront inférieurs à 25000\$ par fournisseur;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour retenir les services des différents entrepreneurs locaux afin d'effectuer les travaux d'excavation de fossés, acquisition de ponceaux, transport de matériel et location de niveleuse pour les travaux de réfection de la Montée du Lac des Trente-et-un Milles et ce, de façon équitable entre les différents entrepreneurs locaux. Ces dépenses seront imputées au poste « Immobilisations – Montée du Lac des Trente-et-un Milles » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

4. Varia

5. Période de questions

Aucune question n'est posée.

6. Levée de la séance extraordinaire

M.B. 2010-07-26-189

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 20h50.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière